

LOGEMENTS A PARIS

Adresses de Foyers et Résidences Universitaires

- **Service Logement du CROUS** (Centre régional des oeuvres universitaires)
39, avenue Georges Bernanos
75005 Paris

Vous ne pouvez pas faire de demande de logement auprès du CROUS directement.

Cependant, vous pouvez consulter des petites annonces sur place (également disponibles sur Internet à partir de fin juin).

Le site du CROUS recense d'ailleurs un bon nombre d'alternatives au logement par le CROUS ou la CIUP (foyers et résidences, logement en ville, logement contre emploi, etc.)

www.crous-paris.fr/logement

- **Cité Universitaire Internationale (CIUP)**
19 Boulevard Jourdan – Service des admissions
75014 Paris
Tél.: 01 44 16 64 48
www.ciup.fr

- **Union nationale des Maisons d'Etudiants (UNME)**
2, rue de la Roquette
75011 Paris
Tél. : 01 48 05 73 62

- **Organisation Etudiante Internationale de Logement (CEIL)**
27, rue Hérard
75012 Paris
Tél. : 01 53 17 08 24

- **Union Chrétienne de Jeunes Filles**
168, rue Blomet
75015 Paris
Tél. : 01 56 56 63 00

- **C.E.P. (entraide étudiants)**
5, rue de l'Abbaye
75006 Paris
Tél. : 01 40 61 60 40 00

- ➔ **Foyer international La Vigie**
7, rue Poulletier
75004 Paris
Tél. : 01 46 33 33 98

- ➔ **Foyer international des étudiantes (filles 18/25)**
93, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Tél.: 01 43 54 49 63

- ➔ **Foyer Sainte Geneviève**
65, rue du Cardinal Lemoine
75005 Paris
Tél. : 01 43 54 77 12

- ➔ **Foyer d'étudiantes Monbièvre (APMF)**
12, rue des Ecoles
75005 Paris
Tél. : 01 43 29 98 41

- ➔ **Foyers étudiantes-Fondation Pierre Lafue**
21, rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Tél.: 01 45 48 93 48

- ➔ **Foyer Cherche-Midi**
44, rue du Cherche Midi
75006 Paris
Tél. : 01 45 48 49 63

- ➔ **Foyer La Maison**
36, rue Montparnasse
75006 Paris
Tél. : 01 53 63 85 15

- ➔ **Sœurs Augustines Sainte-Marie**
91, rue Notre Dames des Champs
75006 Paris
Tél.: 01 46 33 69 51

- ➔ **Foyer Thérèse Chappuis**
52, rue Vaneau
75007 Paris
Tél. : 01 45 65 29 74

- ➔ **Foyer Alma Bosquet**
14, rue Pierre Villey
75007 Paris
Tél. : 01 43 17 31 40

- ➔ **Foyer Saint Jacques**
61, Boulevard Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 45 65 29 74

- ➔ **Foyer universitaire du Dome**
4, rue Léopold Robert
75014 Paris
Tél. : 01 43 20 33 70

- ➔ **Foyer Nazareth**
101, rue Olivier de Serres
75015 Paris
Tél. : 01 48 28 21 38

- ➔ **Foyer Notre-Dame**
3, square Léon Guillot
75015 Paris
Tél. : 01 48 28 00 38

- ➔ **Foyer Pierre Olivaint**
5, avenue Sainte Eugénie
75015 Paris
Tél. : 01 53 68 11 11

- ➔ **Foyer de Jeunes Filles**
8, rue Carcel
75015 Paris
Tél. : 01 48 28 25 50

- ➔ **Foyer Porta**
14, rue Pierre Demours
75017 Paris
Tél. : 01 45 72 18 66

- ➔ **Foyer Maximilien Kolbe**
95/97, rue de Verdun
92220 BAGNEUX
Tél. : 01 46 63 32 92

ATTENTION : Les demandes de places à la Cité Internationale et dans les foyers doivent être présentées très tôt (dates de candidatures à voir avec les différents organismes).

Hébergement provisoire à votre arrivée à Paris
(tarifs spéciaux pour étudiants) :

- . **Foyer B.V.J.** (G F 18/35)
44, rue des Bernardins
75005 Paris
Tél. : 01 43 29 34 80 www.bvjhotel.com

- . **Auberge de Jeunesse de Paris - Jules Ferry**
8, boulevard Jules Ferry
75011 Paris
Tél. : 01 43 57 55 60

- . **MIJE**
6, rue de Fourcy
75004 Paris
Tél. : 01 42 74 23 45

- . **Maison internationale des jeunes**
4, rue Titon
75011 Paris
Tél. : 01 43 71 99 21

- . **Maison des clubs Unesco de Paris**
43 rue de la Glacière
75013 Paris
Tél. : 01 43 13 17 00

- . **Centre International d'Accueil à Paris :** www.fiap.asso.fr

- . **Centre International de séjours à Paris :** www.cisp.asso.fr

- . **Centre international de séjour Maurice Ravel**
6, avenue Maurice Ravel
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 60 00

- . **Centre international de séjour Kellerman**
17, boulevard Kellerman
75013 Paris

Tél. : 01 44 16 37 38

. **Centre d'accueil et d'animation de Paris**

46, rue Louis Lumière

75020 Paris

Tél. : 01 43 61 24 51

. **Le d'Artagnan**

80, rue Vitruve

75020 Paris

Tél. : 01 40 32 34 56

St Christopher's Inn (in english)

159 rue de Crimée

75019 Paris

www.st-christopher.co.uk (réservation en ligne)

Autres adresses utiles :

Office du Tourisme de Paris : www.parisinfo.com

petites annonces de logements chez des particuliers :

. **Eglise américaine de Paris – American Church**

65 quai d'Orsay

75007 Paris

www.acparis.org

. C.I.D.J. Centre d'information et de documentation de la jeunesse : voir site Internet : www.cidj.fr (rubrique logement – puis dossier logement)

. **Journal de petites annonces en Kiosque** : par ex. « le Particulier à Particulier »

. **Sites Internet :**

Annonces de logements entre étudiants / en colocation :

- www.appartager.com
- www.colocation.fr
- www.colocforum.net (gratuit)

Annonces de locations privées :

- www.particulieraparticulier.fr ou www.pap.fr
- www.seloger.com
- www.alouer.com

- www.particulieraparticulier.fr
- www.jeunes-et-logement.fr
- www.lodgis.fr
- www.leboncoin.fr
- www.kijiji.fr

Résidences universitaires privées :

- www.adele.org
- www.universitycity.fr
- www.estudines.com (voir liste résidences Paris et banlieue)

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

- Contrat de location : il est obligatoire pour toute location. Il s'appelle aussi « bail ». Avant de signer le contrat de location, il faut faire un « état des lieux », pour évaluer tous les points négatifs qui sont déjà dans le logement avant votre arrivée. A votre départ, il faut faire un « état des lieux de sortie » pour vérifier que vous laissez bien le logement tel que vous l'avez trouvé à votre arrivée.

- Coût moyen d'un logement à Paris pour un studio : 500 à 700 euros

- Caution : appelée aussi dépôt de garantie. Il est très fréquent que le propriétaire d'un logement demande un ou deux mois de loyer d'avance. Cette somme vous sera restituée lorsque vous partirez, une fois que le propriétaire aura vérifié le bon état des lieux (un état des lieux est fait avec vous à votre entrée et à votre sortie).

- Aide financière : Les étudiants, quelque soit leur nationalité, peuvent faire une demande d'aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour payer leur loyer. L'aide au logement ne peut être obtenue qu'une fois installé, et à certaines conditions, notamment si votre nom figure sur le contrat de location (bail) et si, pour les étudiants hors Union Européenne, vous êtes détenteur d'un titre de séjour. (www.caf.fr).

En période de rentrée universitaire les étudiants peuvent faire leur demande auprès de l'antenne de la CAF située au Relais d'Accueil à la Cité Universitaire Internationale de Paris.

- Assurance : le locataire a l'obligation d'assurer le logement. L'assurance habitation vous couvre aussi au niveau de la « responsabilité civile », c'est-à-dire si vous causez des dégâts à l'extérieur de chez vous : lors d'un stage en entreprise, chez un ami, etc.